

République Française
Département des Yvelines
TACOIGNIERES

PROCES-VERBAL

Séance du 12 septembre 2025

L'an 2025 et le 12 septembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, en salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Patrice LE BAIL, Maire.

Présents : M. LE BAIL Patrice, Maire, Mmes : BLAVOET Amélie, CORDIEZ Christine, de BERTRAND France, DESHUMEURS Carmela, LEGER Céline, MM : CASTIGLIONE Arnaud, FAURE Patrick, LECUIR Christophe, LEVACHER Thierry, PIERRE Alain.

Pouvoirs :

GACEMI Agnès a donné pouvoir à LE BAIL Patrice
GASTINOIS Ludovic a donné pouvoir à PIERRE Alain
GOMEZ José a donné pouvoir à LEVACHER Thierry

Absentes : GARRIER Amandine,

A été nommé secrétaire : Christine CORDIEZ

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 11

Date de la convocation : 05/09/2025

Date d'affichage : 05/09/2025

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour

- **FIXATION DES TARIFS RELATIFS A LA VENTE DE BOISSONS ET PETITE RESTAURATION DANS LE CADRE DES MANIFESTATIONS PROPOSEES PAR LA COMMUNE** (Délibération 2025-IX-15)
- **ACTUALISATION DES TARIFS COMMUNAUX** (Délibération 2025-IX-16)

1°) Désignation du secrétaire de séance :

Monsieur le Maire propose de désigner Mme Christine CORDIEZ aux fonctions de secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité des élus présents.

2°) Adoption du procès-verbal de la séance précédente :

Monsieur le Maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 20 juin 2025. Ledit procès-verbal ne soulève pas d'observation.

Adopté à l'unanimité des élus présents.

3°) Relevé des décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT

Décision n°2025-22 : D'accepter la proposition commerciale de la société PARICA pour réaliser les études d'APD et de PRO en vue de la reprise à neuf des pieds de charpente ainsi que, en phase chantier, le visa des documents d'exécution, pour un montant de 12.500,00 € HT soit 15.000,00€ TTC.

Décision n°2025-23 : D'accepter la somme de 279,10 € versée par Groupama Paris Val de Loire en règlement du remboursement de la franchise du sinistre n°2023763676 déclaré le 30 novembre 2023 correspondant au choc subi par un candélabre sur le parking de la Gare.

Décision n°2025-24 : D'accepter la proposition commerciale de la société DIRECT COLLECTIVITES domiciliée 6 rue René Martrenchar à CENON (33152), pour la fourniture de 3 jardinières béton et 3 cendriers poubelles pour un montant de 2.285,00 € HT soit 2.742,00 € TTC.

Décision n°2025-25 : D'accepter la proposition commerciale de la société ESTHER CONSEIL domiciliée 17 rue Camille Marcille à GASVILLE OISEME (28300), pour effectuer une mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé dans le cadre de la phase I des travaux de rénovation de l'église Notre-Dame-de-l'Assomption pour un montant de 2.376,50 € HT soit 2.851,80 € TTC.

Décision n°2025-26 : D'accepter la proposition commerciale de la société JPS CONTROLE, domiciliée 36 rue de Picpus à PARIS (75012), pour effectuer une mission de contrôle technique dans le cadre de la phase I des travaux de rénovation de l'église Notre-Dame-de-l'Assomption pour un montant de 3.500,00 € HT soit 4.200,00 € TTC.

Décision n°2025-27 : D'accepter la proposition commerciale de la société FP CONCEPT pour la rénovation du foyer rural (réfection de la peinture, remise en état des boiseries extérieures et de l'entrée ainsi que la pose de plexiglas pour la mise en sécurité de la mezzanine) pour un montant de 31.249,34 € HT soit 37.499,21 € TTC.

Décision n°2025-28 : D'accepter la proposition commerciale de la société FP CONCEPT pour la fourniture et pose d'un volet rigide pour vélux dans une salle de classe, pour un montant de 1.867,60 € HT soit 2.241,12 € TTC.

Information sur les demandes d'urbanisme en cours d'instruction, accordées ou refusées depuis le dernier conseil du 20 juin 2025

PERMIS DE CONSTRUIRE			
Demandeur	Adresse du bien	Objet de la demande	Etat

PERMIS D'AMENAGER			
Demandeur	Adresse du bien	Objet de la demande	Etat

PERMIS DE DEMOLIR			
Demandeur	Adresse du bien	Objet de la demande	Etat
SOARES Serge	15 rue du Clos de l'Isle	Démolition d'une Pergola	Accordé

DECLARATION PREALABLE DE TRAVAUX			
Demandeur	Adresse du bien	Objet de la demande	Etat
LEGER Bruno	17 rue des Houx	Remplacement clôture et portillon	Accordé
SOARES Serge	15 rue du Clos de l'Isle	Construction d'une véranda	Accordé
SERRAZANETTI	6 Clos des Pointes	Installation d'un abri de jardin	Accordé
TILLIER	17 rue des Bas Fonceaux	Isolation thermique extérieure de la maison Installation pompe à chaleur Dépose escalier extérieur Remplacement verrière véranda Remplacement toiture véranda	Accordé
LOPES FERREIRA Joao	5 rue des Brices	Division de terrain	Refusé
ROPER-LHOPITAL Laury-Anne	10 rue du Clos de l'Isle	Isolation thermique extérieure de la maison Création de terrasse Création emplacement de stationnement	Accordé
ASSOUMOU MEGNE Dominica	9 Clos des Pointes	Création de terrasse	Accordé
GALERNE Marion	43A Grande Rue	Pose clôture et portail	Accordé
DOUGLAS Catherine	38 rue des Vignes	Pose clôture et portail Aménagement de l'allée	Accordé
DASSONVILLE Magalie	45 rue des Bas Fonceaux	Création de terrasse Installation pergola bioclimatique	Accordé
SOLOVYEV Igor	34 Grande Rue	Aménagement espace extérieur Création d'un regard	Accordé

CERTIFICAT D'URBANISME OPERATIONNEL			
Demandeur	Adresse du bien	Objet de la demande	Etat

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	
Période	Nombre de dossiers reçus
20 juin 2025 – 22 août 2025	5

Délibération 2025-IX-15 : FIXATION DES TARIFS RELATIFS A LA VENTE DE BOISSONS ET PETITE RESTAURATION DANS LE CADRE DES MANIFESTATIONS PROPOSEES PAR LA COMMUNE

Dans le cadre du prochain festival de musique organisé en partenariat avec la Communauté de Communes du Pays Houdanais, la commune souhaiterait vendre de la petite restauration ainsi que des boissons.

Il convient de fixer une tarification des produits qui seront proposés au public.

De plus, il est nécessaire de tenir compte des mesures applicables en matière d'écologie et de sécurité publique en autorisant l'utilisation des écocup.

Il est prévu de mettre en place une procédure simplifiée de l'encaissement des boissons et snacks en utilisant une monnaie liée à l'évènement, nommée « Tacos ».

Il est proposé de fixer les tarifs relatifs à la vente de boissons et d'alimentation dans le cadre des manifestations proposées par la commune.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- **De fixer** les tarifs relatifs à la vente de boissons et d'alimentation dans le cadre des manifestations proposées par la commune comme suit :

Ventes de boissons et alimentations dans le cadre des manifestations communales		Tarifs
Boissons	Bière (en gobelet)	2 €
	Coca cola (canette 33cl)	2 €
	Ice Tea (canette 33cl)	2 €
	Oasis (canette 33cl)	2 €
	Fruit shoot	1 €
	Eau (bouteille 50cl)	1 €
	Café, boissons chaudes	1 €
Snack	Barquette de frites	2 €
	Barquette de frites + 2 merguez (ou 2 chipos)	5 €
	Sachet de chips	1 €
	Crêpes	2 €
	Part de gâteau	2 €
Consigne	Gobelet	1 €

Délibération 2025-IX-16 : FIXATION DES TARIFS RELATIFS A LA VENTE DE BOISSONS ET PETITE RESTAURATION DANS LE CADRE DES MANIFESTATIONS PROPOSEES PAR LA COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle que le marché en cours de restauration arrivait à échéance. Aussi, la commune a adhéré au groupement de commande pour la prestation de restauration scolaire pour la période 2025-2028.

Il informe les membres du conseil municipal que le nouveau marché de restauration scolaire pour la période 2025-2028 a été attribué à la société YVELINES RESTAURATION.

Une augmentation significative des tarifs est due à la prise en compte des éléments suivants : repas à 4 composantes, prise en considération des directives de la loi dite EGALim, à savoir composition des menus sur la base de 50% de produits durables dont 20% issus de l'agriculture biologique intégrant 60% de viandes et poissons durables, conditionnement en barquettes recyclables dans la filière papier / carton.

Il est proposé d'actualiser les tarifs de la restauration scolaire à compter du 1er octobre 2025 pour tenir compte de l'évolution tarifaire du marché de restauration scolaire.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- **D'appliquer** à compter du 1er octobre 2025, la nouvelle tarification des repas de la restauration scolaire comme définie ci-dessous :

Repas	Tarifs au 1er octobre 2025	
	Maternelle	Elémentaire
Elève habitant	4,75€	4,97€
Elève extérieur	5,81€	6,03€
Elève apportant son repas	3,00€	3,00€

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer seul tous documents relatifs à ce dossier

Intercommunalité

- **CCPH** :

Le rapport d'activité 2024 est présenté à l'ensemble des conseillers qui en prend acte.

- **SIEED**

Le conseil syndical ne s'est pas réuni depuis la dernière séance du conseil municipal. Une réunion organisée par la CCPH devrait avoir lieu en octobre pour évoquer la nouvelle organisation.

- **SIA ORGERUS**

Le conseil syndical ne s'est pas réuni depuis la dernière séance du conseil municipal.

- **SIE-ELY**

Le conseil syndical ne s'est pas réuni depuis la dernière séance du conseil municipal. Lors de la prochaine réunion prévue en octobre, une présentation des nouveaux éclaires publics sera à l'ordre du jour.

- **SIDOMPE**

Le conseil syndical ne s'est pas réuni depuis la dernière séance du conseil municipal.

- **SIRYAE**

Le conseil syndical ne s'est pas réuni depuis la dernière séance du conseil municipal.

Questions diverses

- **Rentrée scolaire 2025-2026**

141 élèves ont retrouvé le chemin de l'école répartis comme suit :

- 1 classe PS/GS
- 1 classe MS
- 2 classes CP/CE1
- 1 classe CE2/CM1
- 1 classe CM1/CM2

Malgré la baisse des effectifs du niveau petite section de maternelle et le besoin de surveillance d'un seul dortoir, l'ensemble des postes du personnel communal a été maintenu à l'école.

Il est à noter que 96% des élèves fréquentent cette année la restauration scolaire.

Un courrier a été adressé aux parents des enfants faisant l'objet d'un PAI afin de leur rappeler de communiquer à la directrice de l'école et au maire les documents signés par un médecin et vérifier le contenu et les dates de validité des médicaments fournis à chaque entité.

- Festival de musique

Le festival est organisé en partenariat avec la CCPH avec le soutien des associations communales. Le contrôle des accès au site (portail et tourniquets) sera réalisé par les membres du CAJ ainsi que la distribution de bracelets numérotés.

Les membres de SLC se chargeront de la restauration et les Délégués de Parents d'Elèves élus proposeront des desserts.

Les véhicules des musiciens stationneront dans la cour de l'école et leurs loges seront installées dans le bâtiment socio-éducatif (BSE).

2 scènes accueilleront les 10 groupes prévus au programme.

Plusieurs tentes et barnums seront installés sur le terrain végétalisé.

Une monnaie spécifique a été créée pour l'évènement : « TACOS ». Elle sera utilisée sur les lieux de des différents services de restauration.

L'achat de ces TACOS se fera uniquement à la caisse centrale où les espèces et le paiement par carte bleue seront acceptés.

Des extincteurs seront présents sous chaque tente et barnums.

Un espace de stationnement surveillé pour les vélos sera installé sur le terrain.

- SDRIF E : calendrier et obligations pour les prochains SCOT et PLU

Le SDRIF-E a été adopté par le conseil régional d'Ile-de-France le 11 septembre 2024 et approuvé par décret en juin 2025.

Le calendrier d'adaptation au SCOT de la CCH prévoit en novembre 2025 le début du travail d'un cabinet d'études.

Les mises en concordances des PLU des communes membres devront s'échelonner de 2025 à 2028 pour une approbation de l'ensemble des PLU au plus tard en 2028.

- Rédaction des PCS (plan communal de Sauvegarde) et PCIS (Plan InterCommunal de Sauvegarde)

Une visio-conférence est planifiée le 23 septembre prochain sur le sujet. La CCPH a mandaté un cabinet pour épauler les communes membres dans la rédaction de la PCS.

- Occupation des locaux par la CCPH

Dans le cadre des relations intercommunales, la commune met à disposition de la CCPH la salle du foyer rural pour les réunions à portée intercommunale bénéficiant donc aussi à la commune.

Monsieur le Maire rappelle que la commune bénéficie régulièrement des aides financières de la CCPH notamment en matière de voirie comme dernièrement la réfection de la rue du Clos de l'Isle et prochainement celle de la place de la mairie).

- Planification des travaux du foyer rural et bâtiment socio-éducatif

Les travaux de réfection de la peinture, remise en état des boiseries extérieures et de l'entrée ainsi que la pose de plexiglas pour la mise en sécurité de la mezzanine commenceront mi-octobre.

Le foyer rural sera fermé durant 3 semaines.

- Autres travaux du bâtiment socio-éducatif

L'ensemble des éclairages seront remplacés par des Leds. Les travaux dureront 15 jours.

- Vaccination antigrippale du personnel communal

Le Centre Interdépartemental de Gestion a adressé un courrier aux communes proposant la vaccination des agents pour un coût unitaire très important et obligeant les agents à se rendre à Versailles.

Monsieur le Maire souhaite proposer cet acte médical à l'ensemble du personnel communal mais la prestation sera réalisée par la pharmacie d'Orgerus, dans le cadre d'un prix négocié et sur inscription volontaire des agents.

De plus, ils bénéficieront de cette prestation dans les locaux de la mairie.

- Fête des vendanges

La fête des vendanges aura lieu le samedi 11 octobre 2025.

- Fibre et téléphone au foyer rural, restauration scolaire et garderie

La fibre est enfin installée. Le foyer rural et la restauration scolaire sont chacun desservis par une ligne particulière.

- Championnat de France d'équitation

Un jeune tacogniérois, Paul Castiglione, est pour la deuxième année consécutive champion de France, en équitation. Il a remporté la médaille d'or.

Le haras des Vignes a permis cette année encore à plusieurs de ses élèves de remporter les championnats de France dans des disciplines équestres différentes.

- Inauguration de l'église de Bazainville

L'inauguration de l'église de Bazainville rénovée a eu lieu le samedi 06 septembre dernier en présence de l'évêque, de Mme Pécresse, de M. Stéfanini et la ministre de la culture. L'église a été fermée 4,5 ans et le coût des travaux s'élève à 3 millions d'euros.

- Point d'avancement des travaux de l'église

Les missions Contrôle Technique et CSPS ont été attribuées. L'avant-projet définitif sera remis début octobre, suivi de la rédaction du dossier de consultation des entreprises. Les annonces du marché public auront lieu fin 2025. L'objectif étant un démarrage des travaux au cours du 1^{er} trimestre 2026.

- Avancement des travaux du parking de la gare

Les surcoûts conséquents évalués suite au diagnostic environnemental ont conduit à réétudier les solutions techniques pour qu'à prestations équivalentes la majoration des coûts soit absorbée.

- Avancement des travaux des abris bus rue des Bas Fonceaux et Grande Rue

Les semelles béton devant accueillir les deux abris bus ont été réalisées. Les abris bus seront livrés et posés fin septembre-début octobre.

- Avancement de la réfection de la voirie de la rue de la Gare

Des échanges tendus ont eu lieu entre la SAUR et Conseil départemental des Yvelines concernant la responsabilité de l'état détérioré de la voirie.

A ce jour, un projet de réfection de la moitié de la voirie, côté droit, est à l'étude.

Il est rappelé qu'environ 2000 véhicules circulent chaque jour rue de la Gare.

- Avancement de la procédure d'acquisition du Bois du Theil

Le propriétaire devant des honoraires au notaire évincé de la vente, la procédure d'acquisition a pris beaucoup de retard. Maitre VERLAY représentant les intérêts de la commune ainsi que ceux de la commune d'Orgerus doit faire le nécessaire pour débloquer la situation.

- Présence des gens du voyage

170 caravanes se sont installées en ne faisant aucune dégradation. La réactivité du Préfet et des forces de l'ordre ont permis une présence des gens du voyage de moins de 24 heures sur la commune.

- Travaux de sécurité des coupes des haies, arbustes

Il a été recensé 9 maisons sur la commune dont les propriétaires n'entretiennent pas les haies entraînant des problèmes de sécurité sur le domaine public.

Il leur sera prochainement adressé une mise en demeure pour procéder à l'élagage des haies. A défaut de réaction de leur part, la commune pourra mandater une entreprise pour réaliser les travaux et facturer le coût de ces derniers aux propriétaires défaillants.

- Agence postale : remplacement estival assuré par Melle Maillier

Monsieur le Maire tient à remercier Melle Inès Maillier pour son remplacement de l'agent communal à l'agence postale pendant la période estivale. Elle s'est très bien intégrée à l'équipe communale et a rempli ses missions auprès des usagers avec efficacité.

- Remplacements ponctuels des trains par des bus

Des bus remplaceront jusqu'à fin septembre des trains.

- Implantation d'un panneau Stop rue de Tessé

Dans le cadre de la création d'une liaison douce débouchant rue de Tessé, pour améliorer la sécurité des usagers de nouvelle voie, il a été décidé d'implanter un panneau STOP au carrefour rue de Tessé-RD45.

- Création d'un passage surélevé rue de Tessé

De même, un passage surélevé a été implanté sur de Tessé pour ralentir la vitesse sur cette voie.

- Problème de fermeture des barrières au PN 22

Un administré ayant signalé le jeudi 28 août, le passage d'un train sans que les barrières ne se soient baissées, la SNCF a réalisé pendant plusieurs des contrôles techniques.

La circulation des trains a été impactée. Un arrêté municipal avait prévu la fermeture de la rue le temps des vérifications.

Les circulations (trains et véhicules) ont été rétablies le vendredi 29 août.

- Projet Gare de demain

La SNCF en partenariat avec la région Ile-de-France ont lancé un appel à projet Gare de demain.

60 gares de la région Ile-de-France sont éligibles au projet, dont celle de Tacoignières.

Le dispositif permet de réhabiliter les gares et les aménager pour apporter service et sécurité aux usagers.

Seuls 20 projets seront retenus cette année.

Les dossiers doivent être déposés auprès de la SNCF avant le 30 septembre qui recommande vivement aux communes souhaitant candidater de nommer un cabinet de conseil pour rédiger leur projet.

- Acquisition d'une machine à désherber

Une démonstration d'une machine à désherber a eu lieu hier en commune sur plusieurs terrains (cimetière, bordure trottoir, etc...) et plusieurs configurations de mauvaises herbes à arracher. L'option retenue serait d'acquérir la machine avec les modules : balayeuse, désherbeur de chemin, brosse et bennette.

Après négociation, le coût total s'élève à 29.982,70€ TTC.

- Point financier

Monsieur le Maire présente à l'ensemble du conseil la situation financière du budget de la commune arrêtée au 12 septembre.

- Nouvelle carte touristique du Pays houdanais

L'office de tourisme de la CCPH a réalisé une nouvelle carte touristique. Elle sera bientôt mise en circulation.

Séance levée à 23h45

En mairie, le 13 septembre 2025

Le Maire
Patrice LE BAIL

Par délégation,
Thierry LEVACHER



Le secrétaire de séance
Christine CORDIEZ

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Cordiez".